

## ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 1 ET 2 (AFGSU2)

Durée:

3 jours

Référence Formation:

ALT- AFGSU 2

### Objectifs:

L'AFGSU 2 permet d'acquérir des connaissances afin de :

- Identifier une situation d'urgence à caractère médical
- Prendre en charge une urgence seul ou en équipe grâce à la réalisation de gestes de premiers secours
- Utiliser des techniques d'intervention non invasives en attendant les secours
- Savoir être guidé à distance par les équipes de secours
- Participer à la prévention des risques collectifs et à la gestion de situations exceptionnelles
- Une attestation certifiante AFGSU 2 est délivrée à chaque stagiaires après validation par le CESU.

### Participants:

Le cadre législatif impose des séances de formation en groupe de 10 à 12 personnes. Personnels médicaux et para médicaux relevant de la partie 4 du code de la santé public, étudiants préparant à l'obtention d'un diplôme d'une profession de santé médicale ou paramédicale. (Accompagnant Éducatif et Social (AES), Aide Médico-psychologique (AMP), Auxiliaire de Vie Sociale (AVS), Assistant de Régulation Médicale (ARM), Ambulanciers / Auxiliaires-ambulanciers, Brancardier, Assistants médicaux, Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture, Infirmiers (IDE), Infirmier de bloc opératoire (IBODE), Infirmier anesthésiste (IADE), Infirmier puériculture, Kinésithérapeute, Pédiacre-podologue, Manipulateur d'électroradiologie, Technicien de laboratoire en analyse biomédical, Préleveur sanguin (en cours de formation), Ergothérapeute, Psychomotricien, Orthophoniste, Orthoptiste, Audioprothésiste, Opticien-lunetier, Prothésiste, Orthésiste, Diététicien, Chirurgien-dentiste, Assistant dentaire, Sage-femme, Médecin, Pharmacien, Préparateur en pharmacie.

### Pré-requis

Pour suivre la formation à l'AFGSU 2, il faut faire partie du personnel soignant cité ci-dessus.

Ce type de public est obligatoirement déjà détenteurs de l'AFGSU 1.

Le programme de l'AFGSU 2 est délivré en complément de l'AFGSU 1.

### Maintien et actualisation des compétences :

Durée de validité de 4 ans, la prorogation se fait en 7h

### Qualification des formateurs :

Formateurs habilités pour la formation aux gestes et soins d'urgence mentionnés à l'article 6 de l'arrêté du 24 avril 2012.

Les enseignements sont dispensés par un formateur expert habilité par un centre d'enseignement des soins d'urgences (CESU 13 )

### Moyens et documents pédagogiques :

La formation est constituée de séances de pratique avec des exercices et des mises en situation.

L'interaction entre les stagiaires est de mise afin de favoriser les échanges et la progression de chacun.

La pédagogie active permet à chacun de progresser selon ses compétences antérieures et sa propre pratique du terrain.

Evaluation des acquis tout au long de la formation.

- Salles de travaux pratiques dédiées de préférence avec un lit (ou lit accessible à proximité...)
- Accessoires de mise en scène.

L'hygiène, la protection, l'alerte et l'organisation en équipe doivent être traitées lors de chaque séquence, en lien avec le thème. (Objectifs transversaux).

- Matériel et outils pédagogiques (mannequins de simulation adulte, enfant et nourrisson, DEA de démonstration avec électrodes adaptées, chariot d'urgence, matériel d'immobilisation...)

Liste d'émargement à signer lors de chaque demi-journée (critère de validation), fiches individuelles de progression, évaluation de satisfaction de la formation

## PROGRAMME conforme à l'arrêté du 01 juillet 2019.

### Première demi-journée (3H30) Urgences vitales

#### Hémorragies, alerte, protection

Arrêter une hémorragie externe, alerter le centre 15 et se protéger du risque infectieux

Identifier une hémorragie extériorisée

#### Obstruction des voies aériennes

Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats, y compris les cas particuliers

#### Inconscient qui respire

Identifier l'inconscience et assurer la Liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée, y compris les cas particuliers

#### Mises en situation de synthèse et évaluation sommative

Prendre en charge une situation d'urgence sur les thèmes abordés pendant la demi-journée en adoptant un comportement adapté

Synthèse de l'apport de connaissances de la demi-journée, y compris sur les objectifs transversaux

### Deuxième demi-journée (3h30) Urgences vitales

#### Réanimation cardio-pulmonaire avec DEA (sans matériel d'urgence hospitalier)

Identifier un arrêt cardiaque d'un adulte et réaliser une réanimation cardio pulmonaire (RCP) de base avec DEA (compressions thoraciques)

Identifier un arrêt cardiaque d'un nourrisson ou d'un enfant et réaliser une réanimation cardio pulmonaire (RCP) de base DEA (électrodes adaptées)

#### Réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre privé

Identifier un arrêt cardiaque d'un adulte et réaliser une réanimation cardio pulmonaire (RCP) de base dans le cadre privé (bouche à bouche)

#### Mises en situation de synthèse et évaluation sommative

Prendre en charge une situation d'urgence sur les thèmes abordés pendant la journée en adoptant un comportement adapté

Synthèse de l'apport de connaissances du jour, y compris sur les objectifs transversaux

### Troisième demi-journée (3h30) Urgences vitales

#### Réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre professionnel avec le matériel d'urgence hospitalier (chariot d'urgence, BAVU, DEA...)

Identifier un arrêt cardiaque d'un adulte et réaliser une réanimation cardio pulmonaire (RCP) de base avec matériel (DEA) dans le cadre professionnel (compressions thoraciques)

Identifier un arrêt cardiaque d'un nourrisson ou d'un enfant

Réaliser une réanimation cardio pulmonaire (RCP) de base avec matériel (DEA avec électrodes adaptées) dans le cadre professionnel

### Quatrième demi-journée (3h30) Urgences potentielles

#### Malaise

Identifier des signes physiques et fonctionnels pouvant précéder une détresse vitale.

Installer dans la position d'attente adaptée

#### Atteintes cutanées

Identifier les signes de gravité d'un traumatisme cutané (brûlure, plaie grave) et effectuer les gestes adéquats.

#### Mises en situation de synthèse et évaluation sommative :

Prendre en charge une situation d'urgence sur les thèmes abordés depuis le début de la formation en adoptant un comportement adapté

Synthèse de l'apport de connaissances de la demi-journée, y compris sur les objectifs transversaux.

## Cinquième demi-journée (3h30) Urgences potentielles

### Les Traumatismes osseux

Identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux,  
Effectuer les gestes adéquats et utiliser le matériel d'immobilisation adapté.  
Poser une attelle de membre  
Retirer un casque intégral  
Poser un collier cervical pour une suspicion de traumatisme du rachis

**Participer à un relevage** et à un brancardage en équipe avec matériel d'immobilisation

### Accouchement inopiné

Identifier l'imminence d'un accouchement, préparer la mère et l'accueil de l'enfant  
Transmettre un bilan à l'équipe qui arrive en renfort, demander un conseil médical.

## Sixième demi-journée (3h30) Risques collectifs

### Les plans sanitaires et de secours

Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptée  
Énoncer les principes généraux des plans sanitaires (canicule, grand froid...)  
Identifier, en fonction de l'actualité, les spécificités épidémiques  
Énoncer les principes généraux et de secours extra hospitaliers (ORSEC Plan rouge...)  
Décrire les grands principes des plans blancs  
Identifier son rôle et s'intégrer dans la chaîne de soins en situation d'exception

### Le risque NRBC

Définir chacun des risques NRBC.  
Dédire les principes de protection face à chacun des risques prédéfinis  
Décrire les principes d'organisation de l'établissement en cas de déclenchement d'une annexe NRBC du plan Blanc  
Identifier son rôle et s'intégrer dans la chaîne de soins en situation d'exception de type NRBC

### Analyse et évaluation de la formation

Quiz ou QCM. Fiches d'évaluation de la formation

 <b>QUEL AFGSU POUR QUEL PROFESSIONNEL?</b> <i>Référence: arrêté du 30 décembre 2014 modifié par l'arrêté du 1er juillet 2019 et du 16 mars 2021 relatif à l'AFGSU</i>	
<b>AFGSU1</b>	<p>Personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé</p> <p>Par exemple: psychologue, ostéopathe, ASH, brancardier, animateur, personnel de direction, personnel administratif, personnel logistique, personnel de sécurité, assistant de recherche clinique...</p>
<b>AFGSU2</b>	<p>Professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé. Cette attestation est également ouverte aux personnes titulaires ou en cours de formation, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'assistants de régulation médicale, aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examen de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers</p> <p>Médecin et assistant médical</p> <p>Chirurgien-dentiste et assistant dentaire</p> <p>Sage-femme</p> <p>Pharmacien, Préparateur en pharmacie et Préparateur en pharmacie hospitalière</p> <p>Physicien médical</p> <p>Infirmiers (IDE, IBODE, IADE, PUER, IPA)</p> <p>Aide-soignant, Auxiliaires de puériculture</p> <p>Ambulancier et auxiliaire ambulancier</p> <p>Diététicien</p> <p>Manipulateur d'électroradiologie médicale</p> <p>Kinésithérapeute, Ergothérapeute et Psychomotricien</p> <p>Orthophoniste et Orthoptiste</p> <p>Pédicure-podologue</p> <p>Audioprothésiste, Opticien-lunetier, Prothésiste et Orthésiste (dont orthoprothésiste, podo-orthésiste, oculariste, épithésiste, orthopédiste-orthésiste)</p> <p>Technicien de laboratoire médical et préleveur sanguin</p> <p>Assistant de régulation médicale</p> <p>Accompagnant éducatif et social (AES) = anciennement Aide médicospsychologique (AMP) et Auxiliaire de vie sociale (AVS)</p>

